



**Départ :** Le point de départ de ce parcours se situe au niveau de l'Hôtel de Ville.



### Itinéraire :

En partant de l'Hôtel de Ville, prenez à droite sur la rue de l'Hôtel de Ville, puis tournez à gauche pour rester sur la rue de l'Hôtel de ville. Après La Poste, sur la place de la Nation, tournez à droite, passez sous l'immeuble, traversez le parking et montez la volée de marches pour rejoindre l'église Saint Joseph.

Passer à gauche de l'église Saint Joseph, longez-la puis rejoignez l'angle de la rue de l'Abbé Châtelain et de la rue Saint Louis. Remontez la rue Saint Louis, puis au stop, tournez à gauche sur la rue des Loges.

Au prochain croisement, tournez à droite sur rue des Roses. Au bout de la rue, tournez à droite sur la rue de Pont-à-Mousson, puis immédiatement à gauche pour prendre l'allée du Parc du château de Courcelles.

Empruntez l'allée du château, puis tournez à gauche devant le château et bifurquez sur le chemin le plus à droite. Laissez les jeux sur votre gauche et continuez sur le chemin qui fait le tour du parc. Vous allez arriver derrière le restaurant du Parc. Empruntez le chemin en pente, tout à gauche, vers le cabanon. C'est une des sorties du parc qui rejoint la rue Saint Paul.

Remontez la rue Saint Paul, puis empruntez sur votre gauche (au n°20), le chemin piétonnier donnant accès au Jardin Botanique de Metz. Une fois dans le Jardin Botanique, tournez tout de suite sur le premier chemin à votre droite. Suivez le chemin, vous passerez à proximité des grandes serres, puis à l'intersection, tournez à droite pour sortir du Jardin Botanique. Vous débouchez sur la rue de Pont-à-Mousson.

Tournez à gauche sur la rue de Pont-à-Mousson. Prenez la deuxième à gauche : rue Franchet d'Esperey. Au bout de la rue, tournez à droite sur la rue Charles de Gaulle. Au prochain croisement, tournez à gauche sur la rue du Génie.

Tournez à gauche sur la rue du Canal. Empruntez la promenade du canal jusqu'au prochain pont. Montez les escaliers pour rejoindre la rue des Bateliers et tournez à droite. Continuez sur la rue des Bateliers pour traverser le canal puis le bras mort de la Moselle et l'autoroute.

Poursuivez sur la route en prenant le virage vers la gauche. En bas de la descente, bifurquez sur la droite et empruntez le chemin passant entre les champs. Continuez sur le chemin, en tournant à gauche au croisement, puis à droite. Poursuivez tout droit jusqu'au centre technique des jeunes du FC Metz.

Faites demi-tour et au prochain croisement, continuez tout droit, sur le chemin bordé de haies et longeant la Moselle.

En arrivant au club canin, tournez sur votre gauche, juste devant l'espace grillagé. Suivez le chemin sans entrer dans le club, puis continuez tout droit pour rejoindre le chemin bitumé.

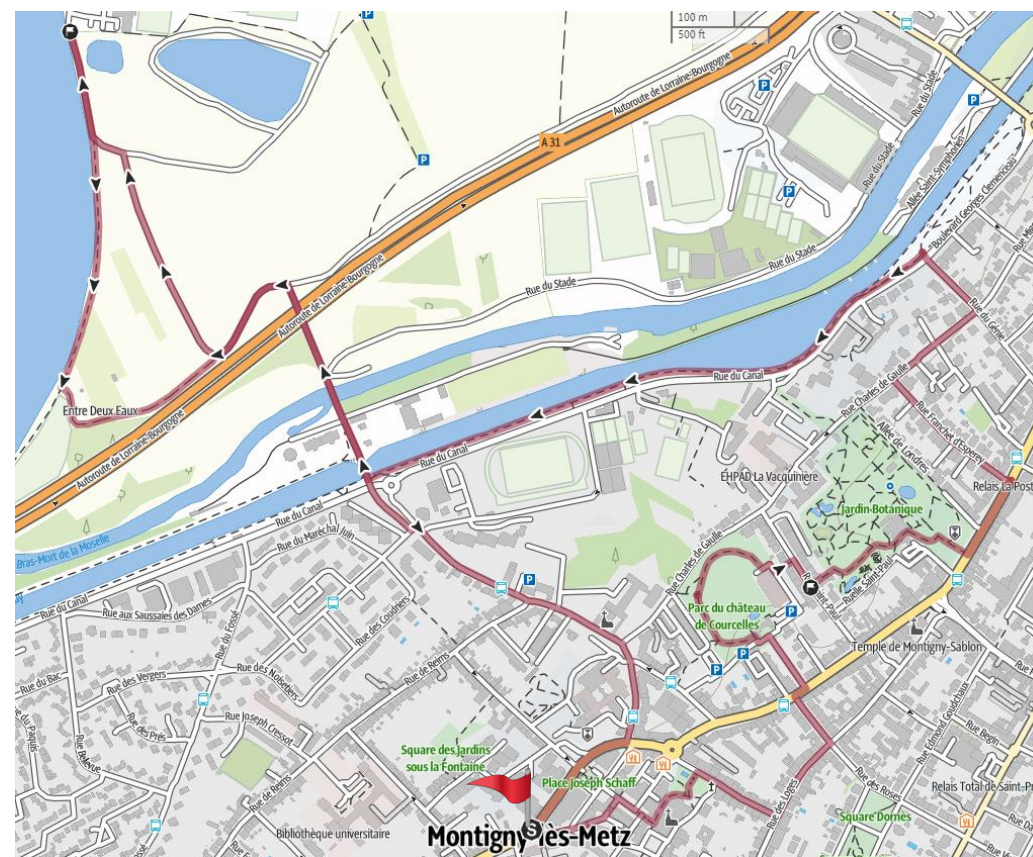
Au croisement, allez tout droit pour monter sur le pont et traverser l'autoroute. Vous êtes sur la rue des Bateliers. Continuez tout droit sur cette rue, et vous traversez le bras mort de la Moselle puis le canal.

Au bout de la rue, au stop, tournez à gauche sur la rue Erckmann Chatrian, puis immédiatement à droite (au stop) sur la rue des Couvents. Au rond-point, prenez la deuxième sortie pour continuer sur la rue des Couvents. Bifurquez sur la droite pour rester sur la rue des Couvents. Au feu, tournez à droite sur la rue de Pont-à-Mousson. Continuez tout droit jusqu'à l'Hôtel de Ville.

## « Entre les îles et l'Hôtel de Ville »

Parcourez Montigny-lès-Metz à pied

Distance : 6,5 km



## Quelques règles de base de circulation et de sécurité pour se déplacer sans risque à vélo :



**Avant de partir**, le vélo est vérifié : pneus gonflés, freins en bon état, sonnette et éclairage en état de fonctionnement.

Pour l'utilisateur : **le port du casque** est obligatoire jusqu'à 12 ans et fortement conseillé jusqu'à un âge même très avancé.

En balade dans les rues, on roule sur la route ou sur la piste cyclable, en respectant le code de la route et en maîtrisant sa vitesse.

Pensez à garder **une distance de sécurité** d'un mètre par rapport aux autres véhicules. Cela peut éviter certaines mauvaises surprises : les ouvertures de portières, les enfants qui surgissent entre 2 véhicules.

Le vélo sur le trottoir, c'est uniquement autorisé jusqu'à 8 ans.

Les passages piétons, comme leur nom l'indique sont réservés aux piétons. Les cyclistes ne peuvent pas les utiliser pour traverser une route, sauf si ils descendent de leur monture.

A vélo, pas de clignotant automatique, il faut **faire fonctionner son bras** pour indiquer aux autres usagers la direction que l'on veut prendre.

Petit rappel des principaux panneaux qui peuvent être rencontrés :



Double sens  
Cyclable  
En face



Double sens  
Cyclable  
À droite



Sens Interdit  
Sauf Cycles



Piste  
cyclable



Interdit  
aux cycles



Zone de  
rencontre

La circulation à vélo est possible dans les zones de rencontre ou les aires piétonnes, mais la vitesse doit être adaptée à la fréquentation.

### Quelques chiffres :

- **¼ d'heure** pour faire **1 km à pied** ou 3 km à vélo
- En ville, **¼** des trajets voiture font moins d'1 km, 1 sur 2 font moins de 3 km
- Sur les distances inférieures à 6 km, c'est le vélo qui va le plus vite en ville